



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-104322>

Département(s) de publication : **80, 62**

Annonce n° **25-104322**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : CHU AMIENS PICARDIE

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Travaux courants et petits entretiens pour les établissements du GHT Somme Littoral Sud - RELANCE DES LOTS N° 2, 23, 30, 36, 49, 56 ET 67.

**Description** : Travaux courants et petits entretiens pour les établissements du GHT Somme Littoral Sud - RELANCE DES LOTS N° 2, 23, 30, 36, 49, 56 ET 67.

**Identifiant de la procédure** : 45358e70-20cc-456b-9c4c-9ffd5cd1136f

**Avis précédent** : 189552-2025

**Identifiant interne** : 25TE0173

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

**Principales caractéristiques de la procédure** : La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.21241, L.21242 et R.21612 à R.21615 du Code de la commande publique. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique (pour les lots n° 30 et 36 décisions du 07/07/2025, pour les lots n° 2 et 49 décisions du 18/07/2025 et pour les lots n° 23, 56 et 67 décisions du 06/08/2025. Avis de publicité initial publié le 19/02/2025 au BOAMP (n° 25-18698) et au JOUE (n° 110826-2025). Avis rectificatif n°25-32490 publié au BOAMP le 23/03/2025 et n° 189552-2025 publié le 25/03/2025 au JOUE. Avis de résultat paru le 09/09/2025 au BOAMP (n° 25-99613) et au JOUE (n° 586229-2025)).

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45000000 Travaux de construction

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Concernant le lot n° 67, la visite sur le site de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) est OBLIGATOIRE. La visite sur le site du Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier Roye est facultative. Concernant les lots n° 2, 23, 30, 36, 49 et 56, les visites sur site ne sont pas obligatoires. Toutefois, s'ils le souhaitent, les candidats peuvent à leur demande bénéficier d'une visite sur site, sur rendez-vous. Les modalités concernant les visites figurent à l'article 3.8 du RC.

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Pas-de-Calais ( FRE12 )

**Pays :** France

### 2.1.3 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 4,080,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** La présente consultation a pour objet : Travaux courants et petits entretiens pour les établissements du GHT Somme Littoral Sud - RELANCE DES LOTS N° 2, 23, 30, 36, 49, 56 ET 67. Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique (pour les lots n° 30 et 36 décisions du 07/07/2025, pour les lots n° 2 et 49 décisions du 18 /07/2025 et pour les lots n° 23, 56 et 67 décisions du 06/08/2025. Avis de publicité initial publié le 19/02/2025 au BOAMP (n° 25-18698) et au JOUE (n° 110826-2025). Avis rectificatif n°25-32490 publié au BOAMP le 23/03/2025 et n° 189552-2025 publié le 25/03 /2025 au JOUE. Avis de résultat paru le 09/09/2025 au BOAMP (n° 25-99613) et au JOUE (n° 586229-2025)).La valeur maximale de l'accord-cadre indiquée dans le présent avis est calculée sur la durée maximale de l'accord-cadre, soit sur 48 mois. Les montants maximums par lots et par établissements pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses) figurent à l'annexe 1 du CCAP. Le montant maximal de la procédure initiale (25TE0008), incluant l'ensemble des lots, est de 58 670 000Euros HT. Le montant maximum du présent accord-cadre pour sa durée totale (relance des lots 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67) est de 4080000Euros HT. En application des articles R.21621 à R. 21626 et R.216213 à R.216214 du Code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). L'accord-cadre sera conclu avec trois titulaires sous réserves d'un nombre suffisant de candidats et d'offres recevables. Le montant maximum par bon de commande ne peut excéder 70 000Euros HT sauf pour le lot 67 pour lequel le montant maximum par bon de commande est porté à 100 000Euros

HT. Le montant total cumulé des bons de commande, tous corps d'état confondus, émis pour des travaux courants et de petits entretiens, réalisés sur un même périmètre et sur une même temporalité, ne peut excéder 250 000Euros HT. Au-delà de ce seuil, la passation d'un marché distinct est obligatoire. Toutefois, même si le seuil de 250 000Euros HT n'est pas atteint, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de recourir à un marché propre. La proposition de variantes n'est pas autorisée. Le présent accord-cadre ne comporte aucune variante exigée. Le présent accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle. Les prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget des établissements du GHT concernés. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire. Conformément à l'article R.2142-19 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent répondre dans le cadre d'un groupement d'entreprises. La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la présentation d'une candidature ou d'une offre. A l'attribution du marché, le groupement devra adopter soit la forme d'un : - Groupement conjoint avec mandataire solidaire : le mandataire devra être désigné comme solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage -Groupement solidaire : chacun des membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du groupement. Conformément à l'article R.2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut donc pas être mandataire de plus d'un groupement pour le présent marché. Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05/2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots, ou pour tous les lots. Dans le cas où une entreprise candidate sur plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer un lot plutôt qu'un autre à l'entreprise. Les modalités de transmission des plis figurent au Règlement de consultation.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

**2.1.5 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 7**

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 7**

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

**Sources des motifs d'exclusion :** Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux : Suivants les articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la commande publique

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** LOT 2 : Plafonds suspendus- Faux plafonds - Zone 1

**Description :** Plafonds suspendus- Faux plafonds pour les établissements de la zone 1 - RELANCE

**Identifiant interne :** LOT 2

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45000000 Travaux de construction

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45421146 Mise en place de plafonds suspendus

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Albert

**Code postal :** 80300

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Corbie

**Code postal :** 80800

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Doullens

**Code postal :** 80600

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée : 4 An**

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 Euro**

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires** : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants le cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/10/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002**

**Titre :** LOT 23 : Métallerie - Zone 2

**Description :** Métallerie pour les établissements de la zone 2 - RELANCE

**Identifiant interne :** LOT 23

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45421131 Pose de portes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 44330000 Barres, tiges, fils et profilés pour la construction

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Abbeville cedex

**Code postal :** 80142

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Saint Valéry sur Somme

**Code postal :** 80230

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 1,080,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre

postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### **Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

##### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes

opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/10/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** LOT 30 : Plafonds suspendus- Faux plafonds - Zone 3

**Description :** Plafonds suspendus- Faux plafonds pour les établissements de la zone 3 - RELANCE

**Identifiant interne :** LOT 30

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45000000 Travaux de construction

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45421146 Mise en place de plafonds suspendus

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Amiens

**Code postal :** 80000

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 480,000 Euro**

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires** : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur

40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requisite

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/10/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0004

**Titre :** LOT 36 : Métallerie - Zone 3

**Description :** Métallerie pour les établissements de la zone 3 - RELANCE

**Identifiant interne :** LOT 36

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45421131 Pose de portes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 44330000 Barres, tiges, fils et profilés pour la construction

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Amiens

**Code postal :** 80000

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 800,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de

santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/10/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre :** LOT 49 : Métallerie - Zone 4

**Description :** Métallerie pour les établissements de la zone 4 - RELANCE

**Identifiant interne :** LOT 49

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45421131 Pose de portes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 44330000 Barres, tiges, fils et profilés pour la construction

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Rang-du-Fliers

**Code postal :** 62180

**Subdivision pays (NUTS) :** Pas-de-Calais ( FRE12 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Hesdin

**Code postal :** 62140

**Subdivision pays (NUTS) :** Pas-de-Calais ( FRE12 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 300,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires** : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05/2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de

l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requisite

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/10/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

**Titre :** LOT 56 : Plafonds suspendus- Faux plafonds - Zone 5

**Description :** Plafonds suspendus- Faux plafonds pour les établissements de la zone 5 - RELANCE

**Identifiant interne :** LOT 56

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45000000 Travaux de construction

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45421146 Mise en place de plafonds suspendus

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Amiens

**Code postal :** 80000

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Montdidier

**Code postal :** 80500

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 320,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses).

Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type :** Prix

**Description :** L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement)

le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/10/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

## Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

**Titre :** LOT 67 : Voiries - Réseaux Divers - Zone 5

**Description :** Voiries - Réseaux Divers pour les établissements de la zone 5 - RELANCE

**Identifiant interne :** LOT 67

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45000000 Travaux de construction

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45421146 Mise en place de plafonds suspendus

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Amiens

**Code postal :** 80000

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Concernant le lot n° 67, la visite sur le site de l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) est OBLIGATOIRE. La visite sur le site du Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier Roye est facultative. Les modalités concernant la visite obligatoire figurent à l'article 3.8.1 du RC.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Montdidier

**Code postal :** 80500

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

## Informations complémentaires :

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée : 4 An**

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 700,000 Euro**

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires :** Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :****Type :** Qualité

**Description :** La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 60**5.1.11 Documents de marché****Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

##### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/10/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

##### Conditions du marché :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

##### Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 999

##### Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : CHU AMIENS PICARDIE

**Numéro d'enregistrement** : 26800014800125

**Adresse postale** : 1 Rond-point du Professeur Christian Cabrol

**Ville** : Amiens Cedex 1

**Code postal** : 80054

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : direction.achats-ght@chu-amiens.fr

**Téléphone** : 0322088630

**Profil de l'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif d'Amiens

**Numéro d'enregistrement** : 17800005500016

**Adresse postale** : 14 rue Lemerchier CS 81114

**Ville** : Amiens Cedex 01

**Code postal** : 80011

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-amiens@juradm.fr

**Téléphone** : 0322336170

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : b71e53e4-317e-462b-904c-b64dfb13dbdd - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 19/09/2025 à 10:57

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 19/09/2025